



Pont à Mousson, le 6 juillet 2006

CHAMBRE REGIONALE des COMPTES de LORRAINE
ENREGISTRÉ le :
- 7 JUL. 2006
1674
COURRIER ARRIVÉ

ENREGISTRÉ
AU GREFFE
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE LORRAINE
Place Jeanne d'Arc - B.P. 599
88021 EPINAL CEDEX

Interlocuteur : Thierry GEORGES

Nos réf. : TG.CS.390.06

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, mes remarques sur le rapport d'observations définitives que vous m'avez transmis le 7 juin dernier suite à l'instruction de la vérification des comptes et l'examen de la gestion de notre syndicat.

* Dans votre observation n° 3 sur les produits de gestion, le montant de la redevance assainissement pour 2004 que vous avez corrigé à 1,42 €/m³ est encore erroné, le montant étant de 1,41 €/m³ comme indiqué dans les documents initiaux qui vous ont été transmis et comme rappelé dans mon courrier du 21 mars dernier. L'évolution de la redevance est donc de -14,55 % sur la période 1999-2004 et non de + 11,97 % comme indiqué dans le tableau de la page 3.

* Par ailleurs, l'accroissement de 17,47 % des produits de gestion sur cette même période serait ramené à 3,91 % sans la prise en compte des subventions d'exploitation versées à partir de 2001 par l'Agence de l'Eau et liées au fonctionnement de la station d'épuration mise en service mi-1999.

* Concernant la participation du délégataire aux investissements (observation n° 29) et conformément à mon courrier du 21 mars dernier et à la réponse du délégataire, 3 millions de francs ont bien été versés par le délégataire à la signature du contrat en 1993.

* Enfin, concernant le contrat de délégation du service de l'assainissement, je ne peux que vous assurer que le divers points évoqués feront l'objet de discussions avec SAUR France pour l'établissement d'un avenant. Contact a été pris avec Monsieur JOURMARD, chef de centre de Ludres, pour une première réunion dès septembre prochain.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT,

André POTT.

